

Dans la perspective de l'adoption de la feuille de route « Accélérer l'innovation en Hauts-de-France » par la Région, un travail collectif a été mené entre forces académiques et économiques du territoire pour faire remonter 17 thématiques sur lesquelles l'écosystème d'innovation local pourrait se positionner et faire valoir ses atouts. Chaque thématique fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt (A.M.I), afin de constituer des masses critiques d'acteurs pour repérer, valoriser, accompagner les dynamiques potentielles d'innovation des Hauts-de-France dans les prochaines années.

Intéressés par l'initiative ? Signalez-vous !

I/ L'initiative :

Avec l'adoption de la feuille de route « Accélérer l'innovation en Hauts-de-France » fin 2025, la Région réaffirme l'importance de structurer durablement un écosystème qui associe territoires, entreprises, universités et centres de recherche, au service de la compétitivité collective pour anticiper les mutations économiques, préparer les compétences de demain, et faire rayonner les atouts de la région comme territoire innovant à l'échelle nationale, européenne et internationale.

La Stratégie régionale d'Innovation (S3) Hauts-de-France a identifié 7 Domaines d'Activité Stratégique pour la période 2021-2027 : Santé / alimentation, Mobilité, Industries Culturelles et Créatives, Bioéconomie, Energie, Matériaux et Numérique / Robotique. L'animation de chaque domaine encourage la cocréation et le partage d'idées entre acteurs économiques et académiques.

Au premier semestre 2025, les collectifs des Domaines d'Activités Stratégiques ont travaillé sur des Appels à Manifestation d'Intérêt avec les orientations suivantes : en se basant sur les enjeux de société et les défis qu'ils amènent à relever, quels sont ceux pour lesquels le territoire des Hauts de France a le potentiel pour proposer des solutions, en se basant sur ses forces économiques et académiques régionales ?

L'idée est de tester ces sujets auprès des entreprises et laboratoires régionaux, de vérifier si ces thèmes sont en mesure de montrer une masse critique suffisante de projets, soit déjà en cours, soit en préparation, ou à venir.

Chaque A.M.I est animé par des chefs de files issus de l'écosystème d'innovation des Hauts-de-France et à l'initiative de leur rédaction. Ils demeurent ouverts en termes de participation.

Valoriser au maximum nos atouts, prendre en compte les enjeux sociétaux de notre temps, capitaliser sur les ressources de l'écosystème, susciter de nouveaux projets d'innovation : voici les bases pour une politique régionale volontariste renouvelée en faveur de l'innovation.

II/ Contexte de l'A.M.I. :

La transition vers une mobilité bas carbone, propre et accessible à tous, implique des énergies de natures différentes. Aussi, face aux enjeux environnementaux et aux transformations démographiques, notamment le vieillissement de la population, il devient essentiel de

concevoir des systèmes de transport durables, sobres en ressources, non polluants et garantissant l'inclusion de tous les usagers. C'est ainsi qu'un retournement énergétique s'opère, avec le développement de biocarburants durables, l'hydrogène vert et la massification des équipements électriques.

Par ailleurs, le virage vers une électrification massive des activités économiques augmente significativement la pression sur les ressources, ainsi que sur les chaînes d'approvisionnement, les réseaux électriques et les équipements stationnaires. Il devient donc nécessaire de concevoir des systèmes électriques efficaces, réparables, modulaires et résilients, favorisant le réemploi et le recyclage.

Cette dynamique conduit ainsi à relever de multiples défis, touchant un large spectre d'activités détaillé dans l'A.M.I. Électricité & Mobilités et dont vous trouverez un résumé dans la partie « Objectifs spécifiques » du présent document.

III/ Les enjeux pour les Hauts-de-France

En valorisant son électricité décarbonée et ses compétences industrielles, la région Hauts-de-France a vocation à devenir un territoire pilote de la réindustrialisation résiliente et soutenable, inscrite sous le prisme de l'économie circulaire. **L'objet du présent A.M.I. s'inscrit dans cette ambition mais se concentre sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la mobilité et des systèmes énergétiques**, en favorisant l'articulation entre acteurs industriels, équipes de recherche et collectivités territoriales.

Stratégiquement, les projets inhérents à cet A.M.I. visent les retombées suivantes :

- **Économique** : maintien dans l'emploi, création d'emploi, soutien à la compétitivité et au développement des entreprises, économie circulaire
- **Territoire** : filières locales, réindustrialisation, démonstrateurs, souveraineté
- **Environnemental** : décarbonation, réduction de l'exploitation des ressources critiques
- **Scientifique/innovation** : Thèses, publications, évènements, brevets, laboratoires commun, solutions industrielles innovantes
- **Sociétal** : accessibilité, appropriation, sécurité & confiance, sobriété des usages

Structuration des filières industrielles

Cet A.M.I. ambitionne de contribuer au développement de secteurs clés tels que les procédés de fabrication/transformation frugaux (en énergie, en matière, en GES, ...), le réemploi et la réparabilité des composants et le recyclage des matériaux, l'hydrogène (production, stockage, distribution, applications), le transport fluvial décarboné.

La relocalisation d'activités industrielles en région permettra une réduction de la dépendance aux chaînes de valeur mondialisées grâce à la production locale de matériaux, de composants et de technologies adaptés aux mobilités et à l'efficacité énergétique bas carbone.

Des filières composées d'acteurs de taille plus modestes, vélo ou nouveaux moyens de transports (mobilité douce, intermédiaires et/ou active, drones, véhicule volant, etc.) pourront s'inscrire dans ce schéma.

Création d'emplois qualifiés

La création d'emplois sera portée par un besoin croissant en compétences dans la transformation des matériaux, la maintenance des systèmes de propulsion alternatifs, l'ingénierie des infrastructures adaptées. La dynamique vise à attirer et à garder les talents sur le territoire.

Dynamisation de l'économie circulaire

L'écoconception, le recyclage des matériaux, le réemploi de composants et la réparation, conduiront à un modèle économique plus durable et local. Le développement de filières de réemploi et de recyclage, notamment des packs de batteries - ou tout ou partie des chaînes de traction - favorisera l'émergence de plateformes industrielles de seconde vie, génératrices d'emplois et de synergies entre secteurs.

IV/ Objectifs du présent A.M.I

Objectifs généraux

Le déploiement de chaque A.M.I Innovation a pour objectifs principaux de :

- **Communiquer** sur ces thèmes et **valoriser** les actions, projets préexistants pour montrer **les forces en présence** au sein de l'écosystème d'innovation Hauts-de-France.
- **Être des usines à projet et mobiliser les financements disponibles** : Cette dynamique permettra de susciter et d'identifier des projets innovants, susceptibles de bénéficier de financements via différents canaux : Dispositifs régionaux, nationaux et européens.
- **Constituer les futurs axes** de la stratégie d'innovation des Hauts-de-France pour 2028.

Objectifs spécifiques

L'A.M.I. « Électricité & Mobilités » se compose de 5 axes de travail :

1. Développement des structures de production d'énergie, Réseau, ENR, recharge et utilisateur
2. Stockage de l'énergie et filières circulaires
3. Chaînes de motorisation modulaires, performantes, circulaires, à faible impact et adaptés à chaque usage
4. Une électrification ultra-fiable et des équipements surveillés
5. Usages et comportements nouveaux et logistique durable

40 propositions de sujets d'étude sont adossées à ces 5 axes.

Les enjeux spécifiques associés sont :

- Matériaux soutenables et composants frugaux
- Convertisseurs d'énergie
- Systèmes électriques flexibles et résilients

- Aspects sociétaux de l'électrification des usages

Ces axes de travail intègrent une triple transversalité :

1. Développer les méthodes numériques et l'utilisation de l'intelligence artificielle
2. Accroître la performance des systèmes électriques
3. Intégrer l'économie circulaire dont les aspects « éco-conception » et réemploi / recyclage

VI/ Modalités

Typologies des répondants :

Les A.M.I Innovation sont ouverts à :

- ✓ Une entreprise ;
- ✓ Un organisme de recherche ;
- ✓ Un consortium composé d'une ou plusieurs entreprises et/ou un ou plusieurs organismes de recherche, sous réserve d'avoir une personnalité juridique propre.

Seront particulièrement étudiés les projets issus de la collaboration entreprise-recherche.

L'A.M.I. « **Électricité & Mobilités** » s'adresse en priorité :

- ✓ Aux entreprises de toutes tailles implantées en région Hauts-de-France
- ✓ Aux laboratoires de recherche implantés sur le territoire des Hauts-de-France
- ✓ Aux Grandes Écoles implantées en région Hauts-de-France

Une contribution à 1 des axes avec au moins 1 transversalité, est attendue ainsi que des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Identification des initiatives :

La réponse à l'A.M.I peut soit permettre de valoriser un projet existant, soit de notifier une proposition de projet en recherche de financement.

Un formulaire de réponse est proposé et mis à disposition sur le site du [Pôle MEDEE](#).

L'ensemble des propositions seront étudiées au regard des solutions qu'elles apportent aux différents enjeux identifiés par le présent A.M.I, en fonction de leur cohérence avec les enjeux régionaux (et notamment la S3), de leur maturité, de leur impact territorial et de leur intérêt stratégique pour la filière.

Elles seront également étudiées en tenant compte des contributions, au titre des autres A.M.I Innovation, et pourront faire l'objet d'une réorientation le cas échéant et réciproquement.

Forme de soutien :

Répondre à l'A.M.I permet de participer à une dynamique de coopération régionale autour de la problématique énoncée. Cette dynamique aura pour but de repérer les projets et initiatives entrant dans le cadre de la chaîne de valeur afin de valoriser les expertises existantes sur le territoire.

Les acteurs faisant état d'un besoin de financement autour d'un projet pourront être orientés pour étude vers les dispositifs existants. Un accompagnement technique pourra être proposé

par les services de la Région et de l'État en Région, en lien avec les chefs de files des A.M.I, selon l'opportunité de financement identifiée.

Le présent A.M.I n'a pas pour objet d'attribuer des financements. Les financements n'interviendront qu'après un potentiel dépôt de dossier de demande de subvention ou de candidature à un appel à projet sélectif dans le cadre des différents dispositifs régionaux, nationaux et européens existants.

- Dispositifs Régionaux : Pass Innovation, Appel à projet Industrie du Futur, Programme France 2030 régionalisé, FRATRI...
- Dispositifs Nationaux : Programme France 2030
- Programme Régional des Fonds Structurels Européens 2021-2027 FEDER-FTJ
- Programmes Européens de coopération (INTERREG) et programmes européens sectoriels

Le soutien du Conseil régional s'inscrira d'une part, dans le cadre de sa politique et de ses outils dédiés à l'innovation et se fera d'autre part, conformément aux régimes cadres exemptés de notification relatifs aux aides aux entreprises, à la protection de l'environnement, à la recherche, au développement et à l'innovation en vigueur.

VI/ Confidentialité

Les structures chefs de files et services de la Région et de l'État potentiellement associés s'engagent à respecter strictement la confidentialité de l'ensemble des pièces et des éléments qui seront transmis en réponse à cet A.M.I.

VII/ Durée

L'A.M.I est ouvert pour une durée de deux ans à compter de sa date de publication, dans la perspective de se clôturer en amont de la prochaine période de programmation des fonds européens (2028-2034).

Les projets et contributions seront étudiés au fil de l'eau.

VIII / Contact

Pour toutes questions sur les modalités de réponses, les éléments attendus, le contact :

Pilotage de l'A.M.I.

Sébastien DROUART
Pôle MEDEE – Maîtrise Énergétique des Entraînements Électriques
06 22 06 06 57 - sdrouart@pole-medee.com